



DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés : P.ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO) UA DEL PRADO, MJ ESPIAUBE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), C.DAVID (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à Ch.MARTIN)

Secrétaire de séance : C.DUFOUR

Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants, relatifs aux syndicats de communes et L.5211-18 et L.5211-20, relatifs aux modifications statutaires,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 7 novembre 1969 portant création du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de l'Anguilère et de l'Aygas,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Landes arrêté par le Préfet des Landes le 23 décembre 2011,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° DAACL-160 en date du 16 mai 2013 portant retrait des communes de Ondres et Saint Martin de Seignanx du SIVU pour la gestion des bassins versants d'Anguilère, Palibes, Northon et Aygas (demeurent adhérentes les communes de Boucau et Tarnos),

Modifications
statutaires et
changement de
nom du syndicat
intercommunal à
vocation unique
pour la gestion des
bassins versants
de l'Anguilère,
Palibe, Northon et
Aygas

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Considérant la demande du Préfet des Landes en date du 16 mai 2013 et 8 avril 2014 sollicitant de la part du SIVU pour la gestion des bassins versants d'Anguillère, Palibes Northon et Aygas l'engagement d'une procédure de modification statutaire afin d'adapter la dénomination du syndicat,

Considérant les projets de changement de nom et de statuts modifiés du syndicat,

Considérant la demande du Président du Syndicat en date du 12 août 2015 sollicitant l'accord de la Commune sur le projet de modifications statutaires et de changement de nom,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve le changement de nom du syndicat, celui-ci prenant la dénomination de « SIVU de l'Aygas »,

Approuve le projet de statuts modifiés joint.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 septembre 2015
Le Maire,
Francis GONZALEZ

